

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquête de la grande contrée à Charleville 51
De : >
Date : 13/12/2023 à 22:20
Pour : Ddt-participations Public <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

Parc EOLIEN de la Grande Contrée de Charleville

6 Eoliennes et 1 poste de livraison

A l'attention de Monsieur Le Préfet,

A l'attention de Madame Ginette BINET et de Monsieur Gérard CHEVALIER,

Je m'oppose au parc éolien de la grande Contrée :

- Les éoliennes seront visibles de Bergères sous Montmirail où se trouve le vignoble champenois. La charte de l'Unesco n'est pas respectée. Nous nous trouvons dans une zone d'exclusion. Les photos montages sont faites de telle manière que nous ne voyons pas les éoliennes.
- Montage de société sans aucune référence Bancaire. Le prix proposé pour le démontage est nettement inférieur au prix réel (le Préfet du Gard, suite à un jugement a obligé la société qui avait posé les 7 éoliennes à les démonter (se repoter aux articles concernant le démontage d' éoliennes dans le sud de la France), l'entreprise Allemande ne pouvant payer a demandé l'aide l'état.
- Pollution visuelle du terroir, sonores et lumineuses.
- Impacts négatifs sur le tourisme et l'activité économique de commune notamment pour le vignoble.
- Artificialisation des sols avec des milliers de tonne de béton et de ferraille.
- Impacts sur l'avifaune : je vous rappelle que l'état a fait faire des enquêtes publiques pour déterminer les couloirs d'oiseaux migrateurs afin de les préserver comme la chauve-souris. Il était interdit de faire quoique ce soit dans ces couloirs sans autorisation
- La superbe vallée du petit Morin va vivre un véritable encerclement ainsi que les villages s'y trouvant. La forêt du Gault se trouve aussi cernée par ces éoliennes situées à moins de 200 mètres des lisières boisées en bout de pale.
- Les photos montages des dossiers des parcs en projet sont toutes réaliser de manière à tromper notre vue et parfois effacer pour en minimiser l'enjeu paysager. (On se demande si le photographe ne s'est pas mis au ras du sol pour prendre les photos !)
- Valeur du foncier dégradée pour les communes impactées.
- Encerclement du village de Charleville par 3 parcs de 23 éoliennes situés entre 1.5 et 2.5 Km.
- De plus nous nous posons des questions s' il n'y a pas conflit d'intérêt car l'ancien maire a fait voter par son conseil Municipal l'implantation d' éoliennes en en mettant 3 chez lui?
-
- Le Président de l'A.F. faisait-il parti du Conseil Municipal ?

- Quelle est l'indépendance entre la Société qui fait le rapport et la société éolienne qui en bénéficie ?
- Le maire qui est favorable aux projets éoliens reçoit d'abord une subvention x euros, puis une subvention pour n'importe quel projet pour la commune. Cela est interdit par la loi.
- Que pouvons nous faire, nous petite commune, qui veulent garder un environnement et un cadre de vie à nos habitants sans parler de l'atteinte grave à notre patrimoine.

Cordialement,

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-